

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
des
Alpes-Maritimes

COMMUNE DE LA PENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4 - 10/2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du : 2 octobre 2020

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Loïc DAUMAS, maire.

OBJET

**réfection du chemin de la
Calade**

Étaient présents :

Loïc Daumas, Marjorie Bremont, Nathalie Nguyen, André Daumas, Liliane Castagnoli, Hélène Delyfer, Danièle Giaume, Ivan Martouzet, Roger Saule, Michel Jeannot, André Fabrizio

Secrétaire de séance : Marjorie Bremont

Date de convocation :

28.09.2020

Date d'affichage :

28.09.2020

Monsieur le Maire explique que le chemin de la Calade nécessite des travaux de réfection.

Pour des raisons de sécurité, il propose de refaire le chemin de la Calade.

Le montant des travaux s'élève à 33.400 € HT soit 40.080 € TTC.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE de faire les travaux de réfection du chemin de la calade pour un montant de 33.400 € HT soit 40.080 € TTC

SOLLICITE du Conseil Départemental de la subvention la plus élevée possible

9 voix pour - 2 abstentions

Sollicite de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes le visa de la présente délibération

Le Maire



Loïc Daumas.